

Criminalisation du soutien à la Palestine : les accusations pour « apologie du terrorisme » se multiplient

Description

Depuis plusieurs semaines, les accusations pour apologie du terrorisme inondent les espaces politiques, militants et universitaires exprimant toute forme de solidarité envers la Palestine.

Par l'Agence Média Palestine, le 25 avril 2024



Une manifestation pro-palestinienne à Nantes, le 11 octobre 2023. Photo : Franck DUBRAY / OUEST FRANCE

Il y a encore quelques semaines, toute expression de soutien envers la Palestine et toute dénonciation des crimes commis à Gaza par Israël, se suivait d'un déluge d'accusations en tout genre visant à faire taire les voix osant s'élever contre le soutien occidental à la politique génocidaire israélienne. Dorénavant, le ton est durci. Les convocations par la police pour « apologie du terrorisme » pleuvent sur les personnalités françaises exprimant leur solidarité avec la Palestine.

Cheffe des Insoumis (LFI), Mathilde Panot a été convoquée pour « apologie du terrorisme » le 23 avril dernier. La raison de sa convocation ? Ce [communiqué](#) au nom du groupe LFI du 7 octobre 2023, déclarant : « L'offensive armée de forces palestiniennes menée par le Hamas intervient dans un contexte d'intensification de la politique d'occupation israélienne à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem Est. Nous déplorons les morts israéliens et palestiniens. Nos pensées vont à toutes les victimes. L'escalade actuelle risque d'entraîner un cycle de violences infernales. La France, l'Union européenne et la communauté internationale doivent agir sans délai pour empêcher cet engrenage. »

Elle annonce dans une prise de parole le jour-même de sa convocation : « C'est la première fois dans l'histoire de la 5^e République qu'une Présidente de groupe d'opposition à l'Assemblée est convoquée pour un motif aussi grave sur la base d'accusations fallacieuses ». Elle ajoute : « Aucune convocation, aucune intimidation de quelque nature que ce soit nous empêchera de protester contre le génocide en cours du peuple palestinien. »

https://twitter.com/MathildePanot/status/1782737430719627576?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%26fid%2Fisrael%2Fmathilde-panot-et-rima-hassan-convoquees-pour-apologie-du-terrorisme-que-leur-est-il-reproche-19442203.php

Un d  ferlement d  accusations

Avant Mathilde Panot, c  t  tait la juriste franco-palestinienne Rima Hassan, candidate pour la France Insoumise et fondatrice de l  Observatoire des camps de r  fugi  s, qui avait re  su la m  me convocation le 19 avril dernier. La convocation accusait Mme Hassan   « d  apologie du terrorisme   » pour des propos qui auraient   t   tenus entre le 5 novembre et le 1^{er} d  cembre 2023 sur ses r  seaux sociaux.

<https://twitter.com/RimaHas/status/1781337179215499428>

Deux jours auparavant, une conf  rence qu  elle devait tenir avec Jean-Luc M  lenchon    l  Universit   de Lille avait   t   annul  e apr  s une interdiction de la pr  fecture du Nord, au nom de   « la s  r  nit   des d  bats   ».

Dans son sillon, le syndicaliste [Anasse Kazib](#), la journaliste [Sihame Assbague](#) et la basketteuse [  milie Gomis](#) avaient eux aussi re  su une convocation pour le m  me chef d  accusation. Mme Gomis apr  s avoir publi   une infographie sur ses r  seaux sociaux en octobre 2023, s  est vue convoqu  e par la police judiciaire de Paris pour   « apologie du terrorisme   » et a   t     vinc  e du Comit   de pr  paration des Jeux Olympiques de Paris 2024, desquels elle devait   tre l  ambassadrice.

Le 18 avril dernier, le tribunal correctionnel de Lille a condamn      un an de prison avec sursis Jean-Paul Delescaut, le secr  taire g  n  ral de la CGT-Nord.   galement incrimin   pour   « apologie du terrorisme   », M. Delescaut a   t   jug   en sa qualit   de responsable d  une publication du site du syndicat CGT : un tract du 10 octobre 2023, affirmant que   « les horreurs de l  occupation ill  gale (d  Isra  l en Palestine) se sont accumul  es   » et   « qu  elles re  soivent les r  ponses qu  elles ont provoqu  es   ».

R  cemment, les autorit  s fran  saises ont tent      deux reprises d  interdire la marche contre le racisme et l  islamophobie du 21 avril 2024, pr  textant des   « menaces    l  ordre public   » infond  es. Le Conseil d  tat a finalement d  cid   d  autoriser la manifestation, in extremis.

La pression s  intensifie donc. Selon une [r  cente enqu  te](#) de *Mediapart*,   « 385 signalements pour des propos li  s    la guerre au Proche-Orient ont   t   transmis    la justice entre le 7 octobre et le 31 d  cembre 2023   », pour lesquels une enqu  te a    chaque fois   t   enclench  e.

En novembre 2023 d  j  , le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) avait   t   lui aussi accus   d  apologie du terrorisme, pour un communiqu   dat   du 7 octobre, qui apportait son   « soutien aux Palestiniens et aux moyens de lutte qu  ils et elles ont choisis pour r  sister   ».    ce moment,    l  automne 2023, la France a   t   le seul pays au monde    interdire syst  matiquement toutes les manifestations en soutien    la Palestine ; ayant pour cons  quence l  interpellation de milliers de personnes qui   taient descendues dans la rue malgr   l  interdiction.

<https://twitter.com/RimaHas/status/1782315846708175154>

Dans le milieu universitaire, même refrain. Six étudiants de la section Solidaires-Étudiant-e-s de l'École des hautes Études en sciences sociales (EHESS) ont été entendus ces dernières semaines par le groupe de lutte antiterroriste « Glat », toujours pour « apologie du terrorisme ». Il leur est reproché un texte daté du 8 octobre, où les étudiants affirmaient leur « soutien indéfectible à la lutte du peuple palestinien dans toutes ses modalités et formes de lutte, y compris la lutte armée ». La direction de l'EHESS avait ensuite signalé de cette publication, ensuite transférée à la plateforme PHAROS, chargée de prendre en compte les contenus et comportements en ligne jugés comme illicites.

Suite à ce déluge de convocations, l'état de la liberté d'expression française est sujet d'inquiétudes. Le 23 avril 2024, jour de la convocation de Mme Panot pour « apologie du terrorisme », Amnesty International affirme être « préoccupés par la vague actuelle de poursuites pour 'apologie du terrorisme' ». L'ONG ajoute : « Les restrictions aux formes d'expression en soutien aux Palestiniens se sont multipliées en France. Les arrestations et les poursuites fondées sur des motifs aussi vagues, - tels que 'apologie du terrorisme', violent le droit à la liberté d'expression et créent un effet dissuasif. Une telle infraction vague doit être supprimée. »

<https://twitter.com/amnestyfrance/status/1782803265295393197>

date créée

2024/04/25